

Commission centrale de réaffectation
pour les enseignements
secondaire ordinaire et spécial,
secondaire artistique à horaire réduit, artistique
et de promotion sociale libres subventionnés

Bruxelles, le 19/08/2003

CIRCULAIRE N° 00571

DU 18/08/2003

Objet : Notification des mises en disponibilité par défaut d'emploi, des pertes partielles de charge et des réaffectations – Déclaration des emplois vacants

Réseaux : LS

Niveaux : SEC (PE / Ord / Spéc) / PROM SOC

Période : Année scolaire 2003-2004

- Aux Pouvoirs organisateurs et aux Directions des établissements d'enseignement libre subventionné des niveaux secondaire ordinaire et spécial, de plein exercice et de promotion sociale,
- Aux Présidents et aux secrétaires des organes de concertation établis au niveau des centres d'enseignement secondaire (ORCES),
- Aux Présidents et aux secrétaires des Commissions zonales de réaffectation

POUR INFORMATION :

- Aux chefs de l'Administration centrale ;
- Aux membres des services d'inspection ;
- Aux Associations de parents ;
- Aux syndicats du personnel enseignant.

Autorités : Dir.

Signataires : Sylviane MOLLE

Gestionnaires : Commission centrale de réaffectation

Personne-ressource : Molle Sylviane

Bureau 1 E103

44, Boulevard Léopold II,

1080 Bruxelles

Tél. 02/413.25.78

Par la présente, je vous informe que les instructions relatives aux opérations de mises en disponibilité et de réaffectation pour l'année scolaire 2003-2004 seront disponibles, à partir du 26 août 2003, sur le site web du Ministère de la Communauté française à l'adresse suivante : www.adm.cfwb.be

En sélectionnant l'onglet « documents officiels », vous avez accès aux circulaires.

Les annexes sont téléchargeables sous le titre « URL complémentaire » en dessous.

Une version papier des instructions à suivre par les instances de réaffectation vous sera transmise dans les meilleurs délais.

Je tiens déjà à vous remercier vivement pour votre collaboration qui permettra de gérer, dans le respect de la réglementation, les mises en disponibilité par défaut d'emploi et les réaffectations et par là même, la situation administrative et pécuniaire des membres du personnel concernés.

La Présidente de la Commission centrale
de réaffectation de l'enseignement
secondaire libre subventionné

Sylviane Molle